

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet
N° 24/07/13
Admission en non-valeur des produits irrécouvrables * Budget régie chaufferie

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;
Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet ;
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

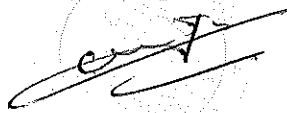
Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 1.01€, correspondant à la liste n°6887640515 dressée par le comptable public.
- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

Le Maire,
Jérémy VALLAS



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 074-217402908-20241001-24_07_13-DE

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40312 - CHAUFFERIE BOIS-VALLORCINE

N° de la liste : 6887640515

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A

, le 30 septembre 2024

Peggy JACQUARD
Inspectrice Divisionnaire

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1,01 €	1,01 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	1,01 €	1,01 €

A

, le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de réjet
2024	T-19-1		SA MONT BLANC	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	1,00			
			Total pour SA MONT BLANC				1,00			
2023	T-31-1		SDC OURS BLEU	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,01			
			Total pour SDC OURS BLEU				0,01			
			TOTAL DE LA LISTE				1,01			